

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Claudine SARRET, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, André HELLE, Bernard LIAIS, Sylvie MANZONI, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Arlette ECABERT, Gérard FESSELET à Jean-Claude JACOB, André HELLE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Jean-Marc PELLETIER à Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
07/04/10	08/04/10	En exercice	32
		Présents	22
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-02-13 B – Contrat de Rivière transfrontalier Allaine – Opération de nettoyage – Journée « Amis de l'Allaine »

Rapporteur : Hubert ECOFFEY

Afin de sensibiliser la population locale à l'importance des rivières et à leur protection, une journée « Ami de l'Allaine » à l'automne sera réalisée chaque année du Contrat. La thématique déchet sera

bien entendu abordée en organisant le ramassage de déchets jonchant les berges. Mais ces journées seront également l'occasion de sensibiliser à la préservation de la ripisylve et à la lutte contre les espèces indésirables (type Renouée ou Impatience). Toute personne intéressée pourra participer. Elle s'effectuera principalement avec les écoles et les sociétés de pêches locales. L'objectif est de sensibiliser environ 200 à 300 enfants par an et une cinquantaine d'accompagnateurs.

Une telle opération demande un fort encadrement et des connaissances de terrain. Ainsi, l'appui des AAPPMA locales sera sollicité. Un partenariat sera parallèlement recherché avec les communes et le SIVOM pour le prêt de matériel (bennes, camions...).

Il est également proposé de fournir aux enfants et adultes participants :

- des tee-shirts personnalisés avec le logo du contrat Allaine,
- des gants pour la manutention,
- une collation.

Le coût estimatif est de 17 500 euros HT, sur 5 ans :

- 15 000 euros pour le matériel,
- 2 500 euros pour les frais de réception.

Montant des actions						
Actions	Echéancier					Montant HT (€)
	2010	2011	2012	2013	2014	
<u>Tee-shirt et matériel de ramassage</u>	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €
Frais de réception	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 500 €
Total	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	17 500 €

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)
		2010	2011	2012	2013	2014	
Agence de l'eau (50%)		1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	8 750 €
Région Franche-Comté (30%)		1 050 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €	5 250 €
CCST (20%)		700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	3 500 €
Total		3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	17 500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la réalisation des opérations de nettoyage,
- d'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et de la Région Franche-Comté,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la	Le Président,
---	----------------------

convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
Et publication ou notification le**

Le Président,